

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION  
DU BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**MERCREDI 20 DECEMBRE 2024**

**Etaient présents avec voix délibérative :**

Monsieur Pierre Maisonnat, président, conseiller départemental, adjoint au maire de Mauves  
Monsieur Jean-Manuel Garrido, 1<sup>er</sup> vice-président, maire de Saint-André-de-Cruzière (en visio)  
Monsieur Laurent Marce, 3<sup>ème</sup> vice-président, conseiller départemental, maire de Talencieux (en visio).

**Assistés de :**

Colonel Vincent Honoré, directeur départemental du service d'incendie et de secours,  
Colonel Laurent Courtial, directeur départemental adjoint du service d'incendie et de secours,  
Monsieur Patrice Vannier, chef du groupement ressources.  
Elève colonel Christophe Brusson, observateur.

**Etait excusée :**

Madame Sandrine Genest, 2<sup>ème</sup> vice-présidente, conseillère départementale, maire de Lachapelle-sous-Aubenas.

-o0o-

**I. Modification du tableau des effectifs : suppression et création de postes**

Le président présente le rapport puis invite ses collègues à formuler leurs observations.

Aucune remarque n'étant formulée, le bureau du conseil d'administration, à l'unanimité des membres présents :

- **AUTORISE** la suppression et la création de postes telles que déclinées dans le rapport,
- **MODIFIE** le tableau des effectifs en conséquence.

**II. Centre d'incendie et de secours de Sainte-Eulalie – cession à titre gratuit – transfert de propriété assiette de terrain**

Le président présente le rapport puis invite ses collègues à formuler leurs observations.

Aucune remarque n'étant formulée, le bureau du conseil d'administration, à l'unanimité des membres présents :

- **ACTE** l'acquisition de l'assiette du terrain sur laquelle se situe le centre d'incendie et de secours (CIS),
- **FIXE** les termes de la cession à titre gratuit, correspondant au transfert par la commune au SDIS de la propriété de la parcelle OA n°1040 d'une surface de 1 288m<sup>2</sup>,
- **AUTORISE** le président à signer tout document se rapportant à la délibération,
- **ACTE** que M. Jean-Manuel Garrido, premier vice-président du conseil d'administration du SDIS, signera l'acte de vente en raison de l'empêchement de monsieur le président du conseil d'administration du SDIS de l'Ardèche.

**III. Accords-cadres à bons de commande de fourniture et de livraison de batteries franco de port pour le groupement permanent de commandes composé du département et du SDIS de l'Ardèche - Désignation du coordonnateur et approbation de la définition de l'opération.**

Le président présente le rapport puis invite ses collègues à formuler leurs observations.

Aucune remarque n'étant formulée, le bureau du conseil d'administration, à l'unanimité des membres présents :

- **APPROUVE** le principe de fourniture et de livraison de batteries par le biais du groupement de commandes,
- **DESIGNE** le conseil départemental de l'Ardèche en tant que coordonnateur de l'accord-cadre,
- **APPROUVE** le procédé de consultation retenu par le coordonnateur.

**IV. Accords-cadres à bons de commande de fourniture et de livraison de produits et matériels d'entretien et de nettoyage pour les besoins d'Ardèche habitat et du SDIS de l'Ardèche - Désignation du coordonnateur et approbation de la définition de l'opération**

Le président présente le rapport puis invite ses collègues à formuler leurs observations.

Aucune remarque n'étant formulée, le bureau du conseil d'administration, à l'unanimité des membres présents :

- **APPROUVE** le principe de fourniture et de livraison des produits et matériels d'entretien et de nettoyage 2025-2028 par le biais du groupement de commandes,
- **DESIGNE** Ardèche habitat en tant que coordonnateur de l'accord-cadre
- **APPROUVE** le procédé de consultation retenu par le coordonnateur.

**V. Accords-cadres à bons de commande d'entretien préventif des véhicules de plus de 3,5 tonnes du SDIS de l'Ardèche - Autorisation de signature des accords-cadres n° 2024TE017**

Le président présente le rapport et les candidats retenus par la commission d'appel d'offres :

➤ **Lot n° 1 – Secteur d'Annonay – Quantité : 19 CIS – 35 véhicules PL**

- ✓ Montant maximal annuel : 29 905 € HT

Société	<b>COSTECHARAYRE</b> 1005 avenue du Vivarais 07100 Saint-Marcel-les-Annonay
Montant de l'offre	
<b>Maintenance préventive systématique</b> <ul style="list-style-type: none"><li>- Contrôle partiel</li><li>- Contrôle général</li></ul>	365 € HT / 438 € TTC 1 250 € HT / 1 500 € TTC
<b>Maintenance préventive conditionnelle</b> <ul style="list-style-type: none"><li>- % de remise sur pièces détachées</li><li>- Coût horaire de la main-d'oeuvre</li></ul>	0 % de remise 82.50 € HT
Délai de route moyen à partir des CIS concernés :	15.63 kms

➤ **Lot n° 2 – Secteur de Tournon-sur-Rhône / Saint-Péray – Quantité : 14 CIS – 35 véhicules PL**

- ✓ Montant maximal annuel : 29 905 € HT

Société	<b>MASA A MARSEILLE</b> 108 boulevard de Pont de Vivaux 13010 Marseille
Montant de l'offre	
<b>Maintenance préventive systématique</b> <ul style="list-style-type: none"><li>- Contrôle partiel</li></ul>	140 € HT / 168 € TTC

- Contrôle général	1 400 € HT / 1 680 € TTC
<b>Maintenance préventive conditionnelle</b>	
- % de remise sur pièces détachées	10 % de remise (Renault Trucks + Iveco + Man) Autres : de 18 % à 35 % de remise
- Coût horaire de la main-d'oeuvre	90 € HT
Délai de route moyen à partir des CIS concernés	37.1 kms

➤ **Lot n° 3 – Secteur de Privas / Saint-Marcel-d’Ardèche – Quantité : 6 CIS + Direction du SDIS07 – 32 véhicules PL**

✓ Montant maximal annuel : 27 342 € HT

Société	<b>MASA A MARSEILLE</b> 108 boulevard de Pont de Vivaux 13010 Marseille
Montant de l’offre	
<b>Maintenance préventive systématique</b>	
- Contrôle partiel	140 € HT / 168 € TTC
- Contrôle général	1 400 € HT / 1 680 € TTC
<b>Maintenance préventive conditionnelle</b>	
- % de remise sur pièces détachées	10 % de remise (Renault Trucks + Iveco + Man) Autres : de 18 % à 35 % de remise
- Coût horaire de la main-d'oeuvre	90 € HT
Délai de route moyen à partir des CIS concernés	22.8 kms

➤ **Lot n° 4 – Secteur d’Aubenas – Quantité : 23 CIS – 56 véhicules PL**

✓ Montant maximal annuel : 47 848 € HT

Société	<b>SARL POIDS LOURDS ALBENASSIENS</b> 11 rue Vaucanson 07205 Aubenas cedex
Montant de l’offre	
<b>Maintenance préventive systématique</b>	
- Contrôle partiel	300 € HT / 360 € TTC
- Contrôle général	850 € HT / 1 020 € TTC
<b>Maintenance préventive conditionnelle</b>	
- % de remise sur pièces détachées	5 % de remise (Renault Trucks) Autres : 19 % de remise
- Coût horaire de la main-d'oeuvre	70 € HT
Délai de route moyen à partir des CIS concernés	25.4 kms

Le président invite, ensuite, ses collègues à formuler leurs observations.

Aucune remarque n’étant formulée, le bureau du conseil d’administration, à l’unanimité des membres présents :

- **AUTORISE** le président à signer les accords-cadres à bons de commande n° 2024TE017 d’entretien préventif des véhicules de plus de 3,5 tonnes du SDIS de l’Ardèche, lancés selon la procédure de l’appel d’offres ouvert, avec les soumissionnaires mentionnés ci-dessus, sous réserve qu’ils justifient, dans un délai maximal de 10 jours calendaires, ne pas être dans un des cas d’interdiction de soumissionner.

**VI. Accords-cadres à bons de commande d'acquisition de matériels roulants 2024 pour le SDIS de l'Ardèche (châssis et équipement) dans le cadre du plan pluriannuel d'équipement 2022/2025 (exercice 2025) - Autorisation de signature des accords-cadres n° 2024TE029**

Le président présente le rapport et les candidats retenus par la commission d'appel d'offres :

- **Lot n° 1 – Véhicule Tout Usage (VTU) – Quantité : 6**
  - ✓ Montant estimatif (hors carte grise) : 240 000 € HT

Montant de l'offre	Société	<b>SOCIETE DIFFUSION AUTOMOBILES</b> ZA du Moulon Chemin de Ponson 07200 Aubenas		
		Coût unitaire	Quantité maxi	Coût total
VTU (châssis et équipement) => Master L2H2 DCI 130 CH – Finition ADVENCE cabine approfondie		44 218.00 € HT 53 061.60 € TTC	6	265 308.00 € HT 318 369.60 € TTC
Frais de carte grise		348.76 € TTC	6	2 092.56 € TTC
Coût global (avec la carte grise) :				267 400.56 € HT 320 462.16 € TTC
Délai de livraison :		<b>40 semaines</b> Période de neutralisation pour congés : - du 02/08/2025 au 31/08/2025		

- **Lot n° 3 – Véhicule Feux Tactiques (VFT) – Quantité : 1**
  - ✓ Montant estimatif (hors carte grise) : 62 500 € HT

Montant de l'offre	Société	<b>SAVAL (Ford) / FORD TINLAND PRIVAS</b> <b>Groupe GRIM</b> Rue Maurice René Simonet / 1361 route de Chomérac 26000 Valence / 07000 Privas		
		Coût unitaire En euros HT	Quantité maxi	Coût total En euros TTC
VTU (châssis et équipement) => Ford Ranger super cabine 2.0 – Ecoblue 170 CH – S&S 4x4 4 places		90 434.20 € HT	1	108 521.04 € TTC
Prestations dont carte grise		655.43 € HT	1	716.76 € TTC
Coût global (avec la carte grise) :				91 089.63 € HT 109 237.80 € TTC
Délai de livraison :		<b>12 mois</b>		

Le président invite, ensuite, ses collègues à formuler leurs observations.

Aucune remarque n'étant formulée, le bureau du conseil d'administration, à l'unanimité des membres présents :

- **AUTORISE** le président à signer les accords-cadres à bons de commande n° 2024TE029 d'acquisition de matériels roulants 2024 pour le SDIS de l'Ardèche (châssis et équipement) dans le cadre du plan pluriannuel d'équipement 2022/2025 (exercice 2025), lancés selon la procédure de l'appel d'offres ouvert, avec les soumissionnaires mentionnés ci-dessus, sous réserve qu'ils justifient, dans un délai maximal de 10 jours calendaires, ne pas être dans un des cas d'interdiction de soumissionner ;
- **PREND** acte de l'infructuosité du lot n° 2 – Camion-citerne feux de forêt léger (CCFL), en l'absence d'offres.

## VII. Demande d'exonération des pénalités de retard pour 2 FPTL de la société GIMAEX

Le président présente le rapport puis invite ses collègues à formuler leurs observations.

Aucune remarque n'étant formulée, le bureau du conseil d'administration, à l'unanimité des membres présents :

### APPROUVE :

- Le montant des pénalités de retard de 21 104.54 € TTC,
- Les propositions compensatoires,
- L'exonération totale des pénalités susdites.

-o0o-

Le président indique que l'ordre du jour est épuisé et informe les membres du bureau du départ d'un contingent de sapeurs-pompiers à Mayotte, en renfort, suite au passage du cyclone Chido.

Il en profite pour souligner la réactivité du service médical qui a pris en charge la vaccination des sapeurs-pompiers concernés et préparé des paquetages individuels.

Un reportage de France 3 sur ces départs, tourné au SDIS, est alors diffusé.

Il présente ensuite le projet d'arrêté portant organisation du SDIS 07 et du corps départemental de sapeurs-pompiers, qui sera signé conjointement avec madame la préfète de l'Ardèche, comme le prévoient les textes.

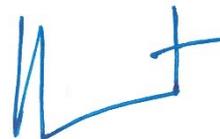
Plus personne ne sollicitant la parole et l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 9h50

Le secrétaire de séance

Signé

Jean-Manuel Garrido

Le président  
du conseil d'administration



Pierre Maisonnat